

1572

ANNALES DU MUSÉE GUIMET

REVUE
DE
L'HISTOIRE DES RELIGIONS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. JEAN RÉVILLE

AVEC LE CONCOURS DE

MM. E. AMÉLINEAU, AUG. AUDOLLENT, A. BARTH, R. BASSET, A. BOUCHÉ-LECLERCQ, J.-B. CHABOT, E. CHAVANNES, E. DE FAYE, G. FOUcart, A. FOUCHER, COMTE GOBLET D'ALVIELLA, J. GOLDZIHNER, L. LÉGER, ISRAËL LÉVI, SYLVAIN LÉVI, G. MASPERO, ED. MONTET, F. PICAVET, C. PIEPENBRING, ALBERT RÉVILLE, M. REVON, J. TOUTAIN, ETC.

Secrétaire de la Rédaction : M. PAUL ALPHANDÉRY.

SALOMON REINACH ET JEAN RÉVILLE

LE VERSET 17 DU PSAUME XXII

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE (VI^e)

1905

Bibliothèque Maison de l'Orient



132198

Quæso legas in istis ubi sit mala fide

EF

LE VERSET 17 DU PSAUME XXII

A deux reprises, en 1904¹, j'ai appelé l'attention sur le texte grec du Psaume XXII, en particulier sur le 17^e verset de ce morceau célèbre; j'ai signalé les conclusions très graves, capitales même pour le fondement historique du christianisme, qui paraissent s'en dégager. Je ne sache pas que mes observations aient trouvé de l'écho, ni qu'on ait pris la peine d'y répondre. J'ai écrit ensuite à plusieurs théologiens français et étrangers pour leur soumettre mon argumentation; ils ne l'ont pas réfutée et les objections que j'ai recueillies, ne portant pas sur le point essentiel de ma thèse, n'ont fait que la rendre à mes yeux plus évidente. Il me semble utile de l'exposer ici dans son ensemble, avec les quelques développements qu'elle comporte. Comme le licencié Zapata de Voltaire, je ne prétends point enseigner mes sages maîtres; je demande seulement à être instruit par eux et je les supplie de démontrer, s'ils le peuvent, que les difficultés dont je m'effraie n'existent pas.

Le Psaume XXII, attribué au roi David, se compose de deux parties; dans la première (1-22), le Juste persécuté en appelle à Dieu et se plaint des souffrances imméritées qu'il endure; dans la seconde (22-32), il loue et glorifie l'Éternel, dont l'intervention l'a sauvé. Ce psaume est intitulé, dans les Bibles protestantes: *Prophétie sur les souffrances de J.-C. et sur leurs suites glorieuses*. Nos évangélistes l'ont connu et en ont fait grand usage. Le premier verset: « Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? » est mis dans la bouche de Jésus sur la croix par Matthieu (XXVII, 46) et par Marc (XV, 34). Le neuvième verset est également visé par Matthieu:

1) *L'Anthropologie*, 1904, p. 278; *Revue archéologique*, 1904, I, p. 179.

Psaume XXII, 9.

« Il se repose (disent-ils) sur l'Eternel ; qu'il le délivre et qu'il le sauve, s'il a mis en lui son affection. »

Matthieu, XXVII, 43.

« Il se confie en Dieu ; que Dieu le délivre maintenant, s'il lui est agréable. »

Matthieu et Jean citent expressément, en indiquant leur source, le verset 19 du Psaume :

Psaume XXII, 19.

« Ils partagent entre eux mes vêtements et jettent le sort sur ma robe. »

Matthieu, XXVII, 35.

« Ils partagèrent ses habits en jetant le sort, afin que ce qui a été dit par le prophète s'accomplit : *Ils se sont partagé mes habits et ils ont jeté le sort sur ma robe.* »

Jean, XIX, 24.

« Ils dirent donc entre eux : ne la mettons pas en pièces, mais tirons au sort à qui l'aura, afin que cette parole de l'Écriture fût accomplie : *Ils ont partagé, etc.* »

En présence de ces textes parallèles, l'exégèse n'a que deux partis à prendre. Ou bien elle admettra que le verset 19 du Psaume annonce et préfigure un épisode de la Passion ; mais alors elle quitte le terrain historique et ne mérite pas qu'on la suive sur l'autre. Ou bien l'on reconnaîtra, ce qui est l'opinion commune, que l'épisode relaté par Matthieu, par Luc (XXIII, 34) et par Jean n'est pas historique, mais a été inséré dans le récit de la Passion pour y marquer l'accomplissement d'une prophétie. *Tertium non datur.*

Cela n'est que l'application d'une règle générale. Toutes les fois que le récit évangélique contient des détails qui, aux yeux des Évangélistes ou de l'ancienne exégèse, semblaient accomplir des paroles ou expliquer des faits précis relatés dans l'Ancien Testament, la critique a le devoir absolu de nier l'historicité de ces détails et de les rapporter à leur source avouée ou cachée, qui est le passage biblique correspondant. Elle prend de la sorte, et à juste titre, le contre-pied de l'exégèse naïve en honneur dans le christianisme primitif. Ainsi, saint Justin cite plusieurs fois le Psaume XXII ; il le transcrit même *in extenso* ; il s'en sert, tant dans la première *Apologie* (chap. 38) que dans le *Dialogue avec Tryphon* (chap. 98 et suiv.), pour prouver la véracité de la tradition apostolique. A notre tour, nous tenons grand compte des rapprochements qu'il institue, beaucoup trop frappants pour être attribués au hasard, et nous concluons de là à la dépendance étroite des

deux groupes de textes; mais c'est pour nier l'autorité historique des plus récents, non pour la confirmer.

Cela posé — et j'aime à croire que tous les savants de bonne foi sont d'accord à ce sujet — j'aborde l'examen du verset 17 du Psaume, qui (chose singulière) n'est pas visé directement dans les Évangiles, mais dont l'Église primitive, au témoignage de saint Justin, faisait cas comme d'une prophétie indubitable.

Le texte hébreu de ce verset est corrompu; mais le texte grec se traduit sans ambiguïté : « Une assemblée de gens malins m'a entouré; *ils ont percé mes mains et mes pieds*¹. »

Sur quoi Justin remarque² : « David, le roi prophète, qui s'exprima ainsi, n'a pas éprouvé ces maux; mais Jésus étendit les mains et fut crucifié... Ces paroles : *ils ont percé mes mains et mes pieds*, se rapportent aux clous de la croix par lesquels furent percés ses pieds et ses mains. Après qu'il eut été crucifié, ils partagèrent au sort son vêtement... Que les choses se soient bien passées ainsi, vous (les empereurs et les sénateurs romains) pouvez vous en assurer par les Actes de Ponce Pilate. »

Ainsi, aux yeux de saint Justin, l'historicité des faits de la Passion ressort de deux témoignages : un psaume cru prophétique et un document faux. Je sais bien qu'il a plu à quelques exégètes d'admettre l'authenticité des *Actes de Pilate* cités par Justin, tout en convenant que les écrits conservés sous ce titre ou sous celui de *Rapport de Pilate* sont de misérables falsifications; mais à qui fera-t-on croire que la primitive Église eût laissé perdre un témoignage de premier ordre, comme la relation authentique de Pilate à Tibère, si ce document avait jamais existé?

Passons de Justin à trois savants du XIX^e siècle — à Strauss d'abord.

« Quant au 17^e verset de ce Psaume, qu'on a rapporté à la mise en croix du Christ, quand bien même on donnerait au

1) Ὁρῶσαν χεῖρας μου καὶ πόδας [μου]. Pas d'autre variante.

2) Justin, *Apol.*, I, 35.

mot *karou* l'explication la plus invraisemblable en le traduisant par *perfoderunt*, il faudrait toujours l'entendre non au propre, mais au figuré; et la figure ici employée est empruntée non pas au supplice de la croix, mais à une chasse ou à un combat avec des animaux sauvages; ainsi le rapport de ce verset à la mise en croix du Christ n'est-il plus soutenu que par ceux avec lesquels il ne vaut pas la peine de discuter¹. » Reuss (*Psaumes*, p. 116) traduit littéralement le texte hébreu, qui n'a pas de sens², et ajoute (p. 120) : « Il est difficile de dire comment les Grecs sont arrivés à cette traduction (*ils ont percé mes mains et mes pieds*), un simple changement de lettre ne suffisant pas; « comme un lion », c'est *kuari*; « ils « creusèrent » serait *karou*. » — Reuss signale la difficulté et passe outre; cela lui est arrivé souvent.

Renan s'élève contre la naïveté de Justin (t. VI, p. 376) : « Antonin et Marc Aurèle ne connaissaient pas la littérature hébraïque; s'ils l'avaient connue, ils auraient certainement trouvé l'exégèse du bon Justin bien légère. Ils eussent remarqué, par exemple, que le Psaume XXII ne renferme les clous de la Passion que moyennant une interprétation puérile des contre-sens des Septante. »

Tout cela est à côté de la question. La signification primitive du texte hébraïque n'importe pas, puisque les évangélistes ont fait usage du texte grec; or, ce texte, traduit ou non d'un texte hébreu différent du nôtre, est, en lui-même, parfaitement clair et fait une allusion évidente à la crucifixion, telle que l'auteur du Psaume — un exilé, suivant Strauss — a pu la connaître dans la captivité, ou telle qu'il a pu la connaître par ouï-dire, ce supplice n'étant pas en usage parmi les Juifs. Non seulement c'est l'interprétation *obvie*, mais je n'arrive pas à en découvrir une autre qui ait un sens.

La question soulevée par ce verset se pose exactement dans

1) Strauss, *Vie de Jésus*, trad. Littré, t. II, p. 32. On transcrit à regret l'illisible *charabia* de Littré; a-t-il écrit cette traduction lui-même?

2) « Une troupe de scélérats me circonviennent comme un lion, aux mains et aux pieds. »

les mêmes termes que pour le partage des vêtements du Juste persécuté, mentionné à la fois dans le Psaume XXII et dans le récit évangélique. La bonne foi la plus élémentaire n'interdit-elle pas de recourir, dans le second cas, à une explication que l'on rejetterait dans le premier? Si le partage des vêtements n'est pas historique, par cela même qu'il est l'accomplissement d'une prétendue prophétie, *la crucifixion n'est pas historique non plus*, par la même raison.

Je n'entrevois qu'une seule échappatoire : se serait de considérer le verset 17 du texte grec comme une interpolation chrétienne, postérieure à nos Évangiles qui n'y font pas allusion. Mais s'il y avait des interpolations chrétiennes dans les Septante, nous en aurions bien d'autres exemples, bien d'autres preuves; l'interpolateur, une fois sur cette pente, aurait introduit dans le Psaume XXII d'autres détails étrangers au texte hébraïque et préfigurant, eux aussi, la Passion. J'indique donc l'échappatoire, mais pour déclarer qu'il est difficile d'y recourir sans accumuler les hypothèses. A mon avis, le texte grec que nous lisons était lu par les Juifs du temps de Pilate, qui le comprenaient comme l'a compris saint Justin; les premiers narrateurs évangéliques y ont puisé non seulement des détails du récit de la Passion, mais l'idée même du supplice auquel aboutit toute l'histoire de la Passion. Cette histoire est celle de Jésus mis en croix; si la croix est mythique, l'histoire s'effondre tout entière. Je n'y peux rien¹.

On m'a dit : « Mais la mort de Jésus sur la croix est attestée par saint Paul, par Tacite, peut-être par Josèphe. » Je ne discuterai pas ici ces témoignages. Justin, écrivant en 150, longtemps après Paul, Josèphe et Tacite, n'en connaît, en

1) On pourrait encore proposer cette solution : Jésus en croix, se remémorant le Psaume XXII à cause du verset 17, en cite le début; cette citation motive ensuite, dans les Évangiles, l'introduction de l'épisode du partage des vêtements, fondé sur le verset 19. Mais, alors, il faudrait bien reconnaître le caractère prophétique du Psaume; ce serait laisser rentrer le merveilleux par la grande porte de l'histoire.

dehors des prétendues prophéties, qu'un seul, et ce témoignage — le rapport de Pilate — est un faux grossier. Ce n'est certes pas Justin qui a perpétré ce faux ; il en parle comme d'un document connu, bien qu'il ait pu ne pas le connaître lui-même. Un rapport de Pilate a dû être fabriqué dès le début du II^e siècle. Or, pour rappeler un mot célèbre, prononcé à l'occasion d'un faux beaucoup plus récent, quand on fait de la fausse monnaie, c'est apparemment qu'on n'en possède point de bonne. Les païens, de leur côté, fabriquèrent un faux rapport de Pilate, celui-là injurieux pour Jésus¹ ; preuve nouvelle que Pilate n'a jamais fait de rapport ou, du moins, qu'on n'en a jamais possédé le texte.

Le seul fait que des hommes, qui étaient bien mieux informés que nous des usages romains, ont fabriqué de tels rapports, atteste que, dans leur opinion, un procureur qui mettait à mort un homme libre *devait* un rapport à l'Empereur. Donc, si Pilate a fait exécuter Jésus, il a *dû* en rendre compte ; mais il paraît bien n'en avoir pas rendu compte, puisque, d'un côté comme de l'autre, on n'a pu alléguer que des faux. Serait-ce donc que Pilate n'a pas ordonné l'exécution de Jésus ?

Qu'on trouve dans Paul ou ailleurs une preuve historique de la crucifixion de Jésus, je le souhaite, mais cela ne changera rien à ma thèse. Celle-ci se borne à mettre en lumière la profonde signification d'un verset du Psaume XXII et l'influence incontestable, prépondérante que dut exercer le texte grec de ce verset sur le choix du supplice infligé, suivant la tradition paulinienne et évangélique, à Jésus. La question de l'historicité de la Passion se présente, dès lors, sous un aspect nouveau. *A priori*, elle est aussi compromise que l'épisode du partage des vêtements. Ce n'est plus à ceux qui la rejettent de motiver leurs doutes ; le verset 17 y suffit. C'est à ceux qui l'admettent de l'étayer par quelque témoignage décisif, ou d'affaiblir l'argument con-

1) Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, IX, 5, 7.

traire tiré du verset 17. Après avoir longtemps réfléchi, je ne crois pas qu'on y réussisse; mais je m'inclinerai devant de bonnes raisons, pour peu qu'on m'en oppose¹.

1) Vu l'état de la question, il me semble que la vérité historique de la crucifixion comporterait, comme conséquence inéluctable, le caractère inspiré et surnaturel du Psaume XXII, ou plutôt de la version grecque de ce Psaume. Cette conséquence n'embarrassera pas les chrétiens orthodoxes, au contraire; mais c'est au jugement des historiens indépendants que je fais appel.

LE VERSET 17 DU PSAUME XXII

Réponse à l'article précédent

Le problème soulevé par M. Salomon Reinach dans l'article précédent se rattache à la question si vaste et si complexe de l'origine de nos évangiles canoniques. Je ne songe pas, naturellement, à reprendre ici l'examen de cette question dans son ensemble. M. Reinach acceptera sans doute que nous établissions notre conversation sur l'opinion généralement admise par les représentants les plus autorisés de la critique historique, c'est-à-dire que nous considérions l'évangile de Marc, qu'il ait été remanié ou non, comme celui de nos évangiles canoniques qui présente la rédaction la moins altérée de la tradition primitive concernant les faits de l'histoire évangélique.

Il est bien entendu également entre nous que les récits de la Passion dans nos évangiles ne sauraient passer pour une relation historique directe, exacte et précise dans les détails. Sous la forme où ils nous sont parvenus ils sont l'écho d'une tradition chrétienne, sur laquelle l'imagination populaire a déjà brodé ses arabesques. C'est là un fait acquis. Aucun exégète moderne ne saurait considérer comme des faits réels que les ténèbres se répandirent sur tout le pays pendant que Jésus était sur la croix, ni que le voile du temple se soit déchiré du haut en bas au moment où il rendit l'esprit (Marc. 15, 33, 38; *Matth.*, 27, 45, 51), ni que les rochers se soient fendus, les sépulcres ouverts et que les corps de plusieurs

saints ressuscités soient venus se promener à Jérusalem (*Matth.*, 27, 51-53; cfr. *Luc*, 23, 44-46).

Il est non moins généralement reconnu par les exégètes que le *Psaume* XXII a inspiré certains détails des récits. On peut s'en assurer dans les bons commentaires, comme par exemple dans le *Handcommentar zum N. T.*, publié par l'éditeur Mohr, aux p. 293 et 294 du premier volume qui contient le commentaire des synoptiques par H. Holtzmann. Il s'agit donc de séparer, autant que possible, les éléments légendaires, puisqu'il y en a incontestablement, des éléments historiques et de rechercher dans quelle mesure le *Psaume* XXII a déteint sur le texte de nos récits canoniques.

M. Reinach y va carrément. Il prend la tradition évangélique sur la crucifixion dans son ensemble pour une simple projection historique du *Psaume* XXII, en se fondant sur le témoignage de Justin Martyr. C'est tirer de bien grosses conséquences d'une observation à mes yeux inexacte¹ et qui, fût-elle fondée, viendrait se briser contre des témoignages formels, interdisant de lui donner la portée que notre honorable collaborateur lui attribue. Si les chrétiens de la fin du 1^{er} et du 1^{er} siècle ont vu certains détails de la crucifixion à travers la poésie du *Psaume* XXII, M. Reinach me semble, au contraire, interpréter le *Psaume* XXII à l'aide de nos récits évangéliques.

Constatons, en effet, tout d'abord que ce *Psaume* XXII, pas plus dans le texte grec des LXX que dans le texte hébreu, ne contient pas la moindre allusion à une crucifixion. C'est la plainte pieuse de l'Israélite fidèle et malheureux, criant à Dieu : « pourquoi m'as-tu abandonné » (v. 1) ? Ce Dieu a sauvé ses pères ; pourquoi ne le sauve-t-il pas, lui ? Ses voisins le raillent : « qu'il s'en remette à Jahvéh, disent-ils ; Il le sauvera, Il le tirera de là, puisqu'Il l'aime (v. 9). Or, le pauvre fidèle est entouré de taureaux, de puissants qui ouvrent leur gueule contre lui, comme un lion rugissant ; il est sans force ; des chiens l'entourent, des scélérats sont autour de

1) Voir plus loin ce qui concerne le témoignage de Justin.

lui, comme un lion, à ses mains et à ses pieds (v. 17). Ces scélérats se partagent ses vêtements et tirent au sort sa tunique (v. 19). Que l'Éternel ne l'abandonne point ; qu'il le protège contre le pouvoir des chiens, qu'il le sauve de la gueule du lion, qu'il le délivre de la corne du buffle » (vv. 21-22). Et le *Psaume* se termine par un magnifique élan de confiance en la puissance de l'Éternel.

Où est-il question de près ou de loin de la crucifixion dans cette description du malheureux fidèle poursuivi et dépouillé par ses ennemis ? L'image développée dans ce poème est celle d'un être traqué par des bêtes voraces. Or, si la thèse de M. Reinach était fondée, si c'était l'application du *Psaume* XXII à Jésus qui eût donné naissance à la tradition de sa crucifixion, il faudrait cependant qu'il y eût dans ce *Psaume* quelque chose qui, de près ou de loin, suggérât une pareille idée. Mais il y a la version des LXX ! Dans le texte grec on lit au v. 17 : ὤρυξαν χειράς μου καὶ πόδας = ils ont creusé mes mains et mes pieds. Justin Martyr a vu dans ces termes une allusion à la crucifixion. — Oui sans doute, parce qu'il savait par ailleurs que Jésus avait été crucifié et que d'autres, avant lui, pour d'autres raisons que nous verrons, avaient déjà appliqué le *Psaume* XXII à Jésus crucifié. Alors tout le *Psaume* devient pour lui prophétique (*Dial. c. Tryph.*, c, 98 à 106, spécialement 104). Mais que l'on veuille bien relire le contexte des paroles du *Psaume* dans la version des LXX : ὅτι ἐκύκλωσάν με γύνες πολλοί, συναγωγὴ πονηρευομένων περιέσχον με· ὤρυξαν χειράς μου καὶ πόδας. Il est clair comme le jour que la lecture de ces paroles, dans le texte grec pas plus que dans le texte hébreu, n'aurait jamais pu suggérer à quelqu'un l'idée que le fidèle malheureux a été crucifié. Il faut déjà une dose d'imagination peu commune pour les appliquer à un juste que l'on sait avoir été crucifié. Mais prétendre que la crucifixion a été déduite du *Psaume*, c'est à mes yeux inconcevable. D'ailleurs, nous allons voir que la première application du *Psaume* à Jésus a été faite d'après le texte hébreu et non d'après le texte grec.

Ces observations suffiraient, je pense, pour répondre à M. Reinach. Mais il ne sera pas superflu de serrer la question de plus près. Puis qu'il est incontestable que certains évangélistes et les chrétiens du n^e siècle ont assigné un caractère prophétique au *Psaume* XXII puisque ce *Psaume* a eu, pour cette raison, une certaine influence sur la formation des récits évangéliques de la crucifixion, quoiqu'il n'y eût dans son texte rien qui le désignât plus que beaucoup d'autres de contenu analogue à l'attention des premiers chrétiens, comment se fait-il qu'ils se soient inspirés de celui-là dans leurs descriptions de la passion du juste crucifié par les méchants ?

Ici le problème devient plus délicat. Je crois cependant que nous pouvons suivre d'une façon suffisante l'évolution de l'influence exercée par ce *Psaume* sur la tradition pour être à même de discerner les éléments originels de cette tradition d'avec les additions littéraires ultérieures, et que nous pouvons découvrir ainsi pour quelle raison ce *Psaume* a été utilisé de préférence à d'autres tout semblables. Mais pour cela il ne faut pas prendre la tradition évangélique en bloc. Il faut distinguer entre les évangiles.

La forme la plus simple et la plus ancienne de cette tradition se trouve dans l'Évangile de Marc. Ici pas la moindre allusion au *Psaume* XXII. Il est dit simplement, 15, v. 34, que Jésus, sur la croix, s'écria à haute voix : ἑλωὶ ἑλωὶ λαμὰ σάβραχρνί, ὃ ἐστὶν μεθερμηνεύμενον · ὁ θεός μου ὁ θεός μου, εἰς τί ἐγκατέλιπές με; et, au v. 24, que les soldats chargés de la crucifixion se partagèrent les vêtements du crucifié en les tirant au sort. Ce dernier fait est normal ; il n'y a pas de raison d'en contester l'historicité. Mais, même si on la conteste, il n'y a aucune raison d'en chercher l'origine dans le *Ps.* XXII ; ce serait un simple rappel de l'usage courant. Il reste les paroles prononcées par Jésus en araméen. Ici nous avons certainement un souvenir du 1^{er} verset du *Psaume* XXII. Le fait même qu'elles ont été conservées sous leur forme araméenne¹, à laquelle

1) Le c. D corrige d'après le texte hébreu proprement dit : *lî, lî, lamâ azaf-*

l'évangéliste joint pour ses lecteurs une traduction grecque indispensable empruntée aux LXX, prouve que l'on attachait à la lettre même de ces paroles transmises par la tradition une très grande valeur, sans doute parce qu'on les considérait comme particulièrement sacrées. On les conserve sous leur forme originelle, même dans des écrits où toute la tradition évangélique araméenne a passé en grec et qui sont destinés à des lecteurs incapables de les comprendre. Comment voudrait-on, dans ces conditions, que nous voyions dans ces paroles un écho de la version des LXX? En vérité, c'est en demander trop.

La première application du *Psaume* XXII à Jésus crucifié a donc été faite d'après le texte araméen, dans le milieu juif palestinien, et non d'après le texte grec, seul usité dans le judaïsme hellénique. Le *Psaume* hébreu n'a aucun rapport, ni de près ni de loin, avec la crucifixion. Alors pourquoi l'appliquer à Jésus crucifié plutôt que l'un quelconque des nombreux psaumes dont le contenu est tout semblable? Assurément Jésus, comme le héros du *Psaume*, est pour ses disciples le juste puni par l'Éternel d'une façon incompréhensible. Mais il est aussi pour ces mêmes disciples le ressuscité ou le glorifié, celui que Dieu a élevé dans la gloire par opposition à la justice inique des hommes. Autrement ils ne seraient pas ses disciples. Est-il admissible que, suppléant à l'insuffisance de la tradition originelle sur les détails du supplice de Jésus, ils aient choisi dans tout l'Ancien Testament, parmi tous les *Psaumes* qui s'offraient à eux et dans ce *Psaume* XXII lui-même, cette parole de désespérance: « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné »? pour la mettre à l'exclusion de toute autre dans la bouche de leur maître? C'est de la plus complète invraisemblance. Ils l'ont si peu inventée qu'ils n'ont pas tardé à éprouver le besoin de la faire disparaître.

thani. Certains cc. des anciennes traductions latines ont suivi cet exemple. Il y a là évidemment une correction savante.

A mes yeux, en se plaçant au seul point de vue historique, il est beaucoup plus vraisemblable que ce sont des paroles authentiques, le cri de douleur arraché à Jésus par les souffrances de la crucifixion et conservé pieusement par ses premiers disciples sous sa forme originelle. Dans toute l'histoire évangélique Jésus se montre à nous tout nourri de l'Ancien Testament et spécialement des parties les plus profondément religieuses du livre sacré, telles que les Psaumes. Qu'y a-t-il d'in vraisemblable que dans les angoisses du supplice cette parole soit venue sur les lèvres du crucifié, parole de détresse empruntée à ce Psaume qui, jusque dans sa désespérance, est pénétré d'une foi invincible en la justice et la victoire finales de l'Éternel? Plus tard les dogmaticiens ont échafaudé sur cette parole toute sorte de spéculations sur le complet abandon du Christ par Dieu, afin qu'il éprouvât l'horreur complète de la mort morale et de la mort physique de l'humanité déchue et que l'expiation substitutive fût entière. Mais ces pensées d'une théologie bien étrangère à Jésus ou à ses premiers disciples n'ont rien à faire dans le débat. La parole arrachée à Jésus par la souffrance est vraiment et profondément humaine; voilà sa véritable signification. Il ne serait venu à l'esprit de personne de la lui attribuer, s'il ne l'avait pas prononcée. Voilà pourquoi je la crois authentique. Celui qui le premier a attiré l'attention des chrétiens primitifs sur le Psaume XXII, c'est Jésus lui-même.

Dès lors la voie est ouverte. Elle correspond trop bien aux besoins apologétiques des premiers chrétiens à l'égard des Juifs, pour qu'ils ne s'y engagent pas. Mais nous allons voir que ce n'est que peu à peu. Le premier évangéliste reproduit les paroles de Jésus comme dans *Marc*, avec de légères différences qui sont sans portée (*Matth.*, 27, 46); il reproduit également, avec des variantes insignifiantes, les paroles mises par Marc dans la bouche des assistants. Il se borne à y ajouter une phrase (v. 43), qui paraît suggérée par le v. 9 du *Psaume*. Encore ne mentionne-t-il pas que c'est la reproduction d'une prophétie, comme il a l'habitude de le faire,

lorsqu'il en a conscience. Mais c'est surtout dans le passage relatif au tirage au sort des vêtements que l'obsession croissante du *Psaume XXII* se manifeste. M. Reinach cite ce v. 35 d'après le texte reçu; il oublie de constater que la dernière partie du verset : « afin que ce qui a été dit par le prophète s'accomplît : ils se sont partagé mes habits et ils ont jeté le sort sur ma robe », c'est-à-dire justement l'allusion au *Psaume XXII*, ne figure que dans un petit nombre de manuscrits de valeur secondaire (Δ, 1, a b c al.; it⁶, vg, arm. etc.). C'est une addition ultérieure, introduite probablement sous l'influence de *Jean*, 19, 24. Aussi a-t-elle été éliminée de la plupart des éditions critiques. Ce fait est d'autant plus remarquable que le premier évangéliste ne manque pas une occasion de faire ressortir dans l'histoire de Jésus tout ce qui lui paraît, de près ou de loin, être l'accomplissement d'une prophétie. S'il ne l'a pas fait ici, pas plus qu'au v. 43, c'est qu'il n'a pas songé à mettre le tirage au sort des vêtements en relation avec le *Psaume*. Nouvelle preuve que ce n'est pas le *Psaume XXII* qui a inspiré ce détail. Le rattachement au *Psaume* de ce fait transmis par la tradition est justement une glose émanant de copistes animés de l'esprit apologétique.

Dans le troisième et dans le IV^e Évangile les paroles de Jésus : « Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné »? ont disparu. Elles paraissaient déjà inadmissibles. Luc en donne d'autres (23, 46) qui rappellent le v. 6 du *Psaume XXXI*, (XXX des Septante). La parole des assistants qui, dans Matthieu, paraît provenir du *Psaume XXII*, a disparu également. Le tirage au sort des vêtements (v. 34) est reproduit par Luc sans aucune réflexion. Au contraire, le quatrième évangéliste, combinant son interprétation allégorique de l'Écriture avec le symbolisme alexandrin, est le premier à attacher à ce fait une signification profonde; il faut, d'après lui, que soit réalisée la prophétie de l'Écriture (*Jean*, 19, 24). Ici pour la première fois il y a un appel positif à la valeur prophétique du *Psaume XXII*. C'est que le IV^e Évangile, plus tardif

que les autres, a été composé à une époque où la polémique entre Juifs et Chrétiens est déjà très vive. La séparation est complète. Les Juifs sont déjà les enfants du diable. Aussi l'évangéliste fait-il, dans les discours du Christ, une large place aux arguments préférés des Chrétiens de son entourage.

Or, l'argument par excellence de ces Chrétiens, c'est de montrer que les Juifs sont condamnés par leurs propres livres sacrés, par la révélation divine elle-même; les événements de l'histoire évangélique ont été prédits ou préfigurés par les prophètes. Rien ne saurait mieux établir la réalité de leur caractère providentiel. Le *Psaume XXII*, sur lequel les paroles mêmes de Jésus ont dès l'origine appelé l'attention, devient un arsenal précieux d'arguments de cette nature. Aux approches du milieu du II^e siècle il passe tout entier pour prophétique. Justin Martyr, dans son *Dialogue avec le Juif Tryphon*, le transcrit d'un bout à l'autre (ch. 98 à 106) : il ne se borne pas à y voir la prédiction des paroles du Christ sur la croix, mais encore de l'agonie de Gethsémané (c. 99), de la gloire que Dieu accorde au Christ dans la résurrection (c. 100), du salut des ancêtres par Christ, de l'opprobre des chrétiens, de la naissance à Bethléem etc, etc. ; tout y passe. Serait-on autorisé à ne voir dans tous ces faits et toutes ces croyances des chrétiens que des projections historiques du *Psaume XXII*? Assurément non.

Ce qui ressort des écrits de Justin, c'est la grande importance que le *Psaume XXII* avait prise dans l'argumentation apologétique des Chrétiens du II^e siècle. C'est ici le couronnement de l'évolution dont nous avons cru pouvoir reconnaître les étapes successives. Cette argumentation s'applique à la tradition, la modifie çà et là, l'adapte aux besoins de la polémique; elle ne la crée pas. Quand M. Reinach prétend que Justin Martyr ne possède pas d'autres témoignages de l'historicité des faits de la Passion qu'un psaume prophétique et un document faux, les *Actes de Ponce Pilate*, il oublie que, dans les chapitres mêmes où Justin développe l'inter-

prédication prophétique du Psaume, celui-ci en appelle aux *Mémoires des Apôtres* (ἀπομνημονεύματα τῶν ἀποστόλων, *Dial. c. Tryph.*, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106), comme il le fait dans beaucoup d'autres passages de ses œuvres, ou bien à l'*Évangile* (ἐν τῷ εὐαγγελίῳ δὲ γέγραπται, *ibid.* 100), ou bien aux Discours de Jésus (ἐν τοῖς λόγοις αὐτοῦ ἔφη, *ibid.* 100). Il suffit, d'ailleurs, d'être tant soit peu familiarisé avec les écrits de Justin Martyr pour avoir la preuve qu'il connaissait l'histoire évangélique d'après des documents, ou bien identiques à nos évangiles synoptiques ou bien tout au moins très semblables. Mais quand il s'adressait aux empereurs romains il pensait, non sans raison, que le témoignage direct de Ponce Pilate, qu'il croyait trouver dans *Acta Pilati*, leur ferait plus d'impression que les Mémoires des apôtres, et quand il discutait avec des Juifs il estimait fort justement que la preuve par les prophéties assurait le caractère providentiel des faits chrétiens, mieux que les assertions de disciples dont les Juifs contestaient le témoignage.

Voilà tout ce qui ressort des œuvres de Justin dans le débat qui nous occupe. Nous sommes loin, on le voit, du bouleversement historique que M. Salomon Reinach prétend y rattacher.

ERNEST LEROUX, Éditeur, rue Bonaparte, VI^e

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES

DIX-HUITIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LA LÉGITIMATION DES ENFANTS NATURELS

EN DROIT CANONIQUE

Par R. GÉNESTAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Caen.

Précédemment parus :

- I. — ÉTUDES DE CRITIQUE ET D'HISTOIRE, par les Membres de la Section des Sciences religieuses, avec une Introduction par Albert RÉVILLE, professeur au Collège de France, président de la Section. In-8. 7 fr. 50
- II et III. — DU PRÉTENDU POLYTHEISME DES HEBREUX. Essai critique sur la religion du peuple d'Israël, suivi de l'examen de l'authenticité des écrits prophétiques, par M. VERNES, directeur-adjoint. 2 vol. in-8. 15 fr.
- IV. — LA MORALE ÉGYPTIENNE QUINZE SIÈCLES AVANT NOTRE ÈRE. Étude sur le papyrus de Boulaq n° 4, par E. AMÉLINEAU. In-8. 10 fr.
- V. — LES ORIGINES DE L'ÉPISCOPAT. Étude sur la formation du gouvernement ecclésiastique au sein de l'Église chrétienne dans l'Empire romain, par Jean RÉVILLE, maître de conférences. In-8. 12 fr.
- VI. — ESSAI SUR L'ÉVOLUTION HISTORIQUE ET PHILOSOPHIQUE DES IDÉES MORALES DANS L'ÉGYPTÉ ANCIENNE, par E. AMÉLINEAU, maître de conférences. In-8. 8 fr.
- VII. — ÉTUDES DE CRITIQUE ET D'HISTOIRE, par les Membres de la Section des Sciences religieuses. Deuxième série. Publiée à l'occasion du 40^e anniversaire de la fondation de la Section. In-8. 7 fr. 50
- Albert RÉVILLE. Avant-propos. — AMÉLINEAU. Les coutumes funéraires de l'Égypte ancienne comparées à celles de la Chine. — MABILLEN. Caractère religieux du *tabou* mélanésien. — S. LÉVY. Les donations religieuses des rois de Valabhi. — FOUCHER. Les scènes figurées de la légende du Bouddha. — H. DERESBOURG. Le poète anté-islamique Imrou 'l-Kais et le dieu arabe al-Kais. — M. VERNES. Les sources des livres historiques de la Bible. — A. SARATIER. Sur un vers de Virgile. — E. DE FAYE. Influence du *Timée* de Platon sur la Théologie de Justin Martyr. — A. RÉVILLE. La christologie de Paul de Samosate. — PICAVET. Abélard et Alexandre de Hales. — ESMEIS. Le serment des inculpés en droit canonique. — J. RÉVILLE. L'instruction religieuse dans les premières communautés chrétiennes. — L. DE ROSSY. Une grande lutte d'idées dans la Chine antérieure à notre ère. — A. BERNHARDT. L'idée de *Μοῖρα* dans les épopées homériques. — DEBARRY. Étude d'eschatalogie. Vision de Gorgorios. Texte éthiopien inédit. — QUENTIN. La religion d'Assurbanipal. 607-647 avant J.-C. — G. RAYNAUD. Quelques mots sur les Panthéons de l'Amérique Centrale et sur leur rapport avec les Panthéons mexicains.
- VIII. — SAINT-AUGUSTIN ET LE NÉO-PLATONISME, par L. GRANDGEORGE, élève diplômé de l'École des Hautes-Études. In-8. 4 fr.
- IX. — GERBERT, UN PAPE PHILOSOPHE, d'après l'histoire et d'après la légende, par F. PICAVET, maître de conférences à l'École des Hautes-Études. In-8. 6 fr.
- X. — L'ECCLÉSIASTIQUE, ou la Sagesse de Jésus, fils de Sira. Texte original hébreu, édité, traduit et commenté par Israël LÉVI. Première partie. In-8. 7 fr.
- Seconde partie. In-8. 7 fr. 50
- XI. — LA DOCTRINE DU SACRIFICE DANS LES BRAHMANAS, par SYLVAIN LÉVY. In-8. 6 fr.
- XII. — CLÉMENT D'ALEXANDRIE, étude sur les rapports du christianisme et de la philosophie grecque au II^e siècle, par Eugène DE FAYE. In-8. 7 fr. 50
- XIII. — ÉTUDE SUR L'ICONOGRAPHIE BOUDDHIQUE DE L'INDE, d'après des documents nouveaux, par A. FOUCHER. In-8, 30 fig. et 10 planches 12 fr.
- Deuxième partie. In-8, 7 fig. 4 fr.
- XIV. — LE QUATRIÈME ÉVANGILE. SON ORIGINE ET SA VALEUR HISTORIQUE, par JEAN RÉVILLE. Seconde édition. In-8. 7 fr. 50
- XV. — LA MAGIE ASSYRIENNE, étude suivie de textes magiques transcrits, traduits et commentés par C. FOSSEY. In-8. 16 fr.
- Couronnés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Saintour.
- XVI. 1. — LES IDÉES MORALES chez les Hétérodoxes latins au début du III^e siècle, par P. ALPHANDÉRY. In-8. 7 fr. 50
- XVI. 2. — ARISTOTE ET L'UNIVERSITÉ DE PARIS, pendant le XIII^e siècle, par G. H. LUQUET. In-8. 2 fr.
- XVII. — TABOU ET TOTEMISME, à Madagascar, étude descriptive et théorique, par ARNOLD VAN GENNEP. In-8. 10 fr.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, PARIS, VI^e

ANNALES DU MUSÉE GUIMET

BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDES

- I. — LE RIG-VÉDA et les origines de la mythologie indo-européenne, par Paul REGNAUD. Première partie. In-8°. 12 fr. »
- II. — LES LOIS DE MANOU, traduites par G. STENGLY. In-8°. 12 fr. »
- III. — COFFRE A TRÉSOR ATTRIBUÉ AU SHOGOUN IYÉ-YOSHI (1838-1853). Étude héraldique et historique, par L. DE MILLOUÉ et S. KAWAMOURA. In-8°, figures 10 fr. »
- IV. — RECHERCHES SUR LE BOUDDHISME, par J. P. MINAYEFF, traduit du russe par ASSIER DE POMPIGNAN. Introduction par Em. SENART, de l'Institut. In-8°. 12 fr. »
- V.-VI. — VOYAGE DANS LE LAOS, par Etienne AXMONIER. Première et seconde partie. 2 vol. In-8°, avec 64 cartes 32 fr. »
- VII. — LES PARSIS. Histoire des communautés zoroastriennes, par D. MENANT. Première partie. In-8°, figures et 21 planches 20 fr. »
- VIII. — SI-DO-IN-DZOU. Gestes de l'officiant dans les cérémonies mystiques des sectes Tendai et Singou (Bouddhisme japonais), traduit du Japonais par S. KAWAMOURA. Introduction et annotation par L. DE MILLOUÉ. In-8°, 18 planches et reproduction fac-similé du texte. 15 fr. »
- IX. — LA VIE FUTURE, d'après le mazdéisme, à la lumière des croyances parallèles dans les autres religions. Étude d'eschatologie comparée, par Nathan SOREDBLOM. In-8°. 7 fr. 50
- X.-XI. — HISTOIRE DU BOUDDHISME DANS L'INDE, par H. KERN, professeur à l'Université de Leyde. Traduit du néerlandais par Gédéon HEET, 2 vol. In-8°. 20 fr. »
- XII. — BOD-YOUL ou TIBET, par L. DE MILLOUÉ. In-8. (*Sous presse.*)
- XIII. — LE THÉÂTRE AU JAPON, ses rapports avec les cultes locaux, par Alexandre BÉNAZER. In-8°, illustré 7 fr. 50
- XIV. — LE RITUEL DU CULTE DIVIN JOURNALIER EN ÉGYPTÉ, d'après les Papyrus de Berlin et les textes du temple de Séti I^{er} à Abydos, par Alexandre MONET. In-8°, figures et planches 15 fr. »
- XV. — DU CARACTÈRE RELIGIEUX DE LA ROYAUTE PHARAONIQUE, par Alexandre MONET. In-8°, figures et planches 15 fr. »
- XVI. — LE CULTE ET LES FÊTES D'ADONIS-THAMMOUZ DANS L'ORIENT ANTIQUE, par Ch. VELLAY, docteur ès-Lettres. In-8, illustré. 7 fr. 50
- XVII. — LE NÉPAL, ÉTUDE HISTORIQUE D'UN ROYAUME HINDOU, par Sylvain LÉVI, professeur au Collège de France, vol. I. In-8, illustré 10 fr. »